



**PORTANT AUTORISATION
DE STATIONNEMENT
REGLEMENT TEMPORAIRE**

Le Maire de Bar-sur-Aube,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2212-1, L 2212-2 et L2212-5,

Vu le Code de la route et son article R417-10 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 23 octobre 1962 relatifs à la signalisation routière,

Vu l'arrêté municipal n°08/1987 enregistré en sous-préfecture le 02 mars 1987 et ses additifs portant règlement général de la police urbaine.

Vu l'arrêté général de la circulation et de stationnement n°2022-021 du 28 janvier 2022,

Considérant la demande formulée par l'entreprise ARTI-BAT qui doit effectuer du béton désactivé au droit du cinéma sis 3 bis Boulevard de la République, du mercredi 9 novembre au 16 décembre 2022, il convient d'autoriser l'entreprise à stationner devant le 3, 3 bis et 3 ter boulevard de la république.

Arrête

Article 1 : Afin de permettre aux pétitionnaires de travailler dans de bonnes conditions, il est autorisé à stationner ses véhicules et son matériel de chantier devant le 3, 3 bis et 3 ter boulevard de la République, du mercredi 9 novembre au vendredi 16 décembre 2022.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par la mise en place de la signalisation appropriée par les soins du pétitionnaire, ainsi que l'affichage du présent arrêté.

Article 3 : La présente autorisation sera périmée de plein droit si le bénéficiaire n'en a pas utilisé avant l'expiration du délai.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information à Madame le Commandant de la Gendarmerie de Bar-sur-Aube et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Bar-sur-Aube.

Fait à Bar-sur-Aube, le 8 novembre 2022
Le Maire,



Philippe BORDE